## MALGRÉ DES RÉSULTATS POSITIFS

# Limogeage-surprise du DG d'Algérie Poste

***Jusqu'à onze heures du matin de ce samedi 17 juin, Abdenacer Sayeh était toujours en poste, à la tête d'Algérie Poste. Et pourtant, quelques heures avant, l'information a fait le tour des médias, annonçant son limogeage. Son remplaçant, un certain Abdelkrim Dahmani, un ex-douanier, considéré comme un très proche de Houda Feraoun, la ministre de la Poste, des Technologies de l'information et de la communication et du Numérique.***

**Abder Bettache - Alger (Le Soir) -** Le ministère de la Poste, des Technologies de l'information et de la communication et du Numérique (MPTIC) est plus que jamais sous les feux de la rampe. Alors que l'affaire du syndicat d'Algérie Télécom n'est pas toujours réglée, ce qui a contraint le premier responsable de la centrale syndicale, M. Abdelmadjid Sidi Saïd, d'intervenir auprès du département du travail pour son dénouement, un changement à la tête d'Algérie Poste aurait été opéré, hier, dans une discrétion totale.

Selon des informations non officielles, la ministre Mme Houda Feraoun aurait procédé au changement à la tête de l'opérateur historique de la poste. Abdenacer Sayeh à la tête d'Algérie Poste depuis 2015 aurait été remplacé par un certain Abdelkrim Dahmani, un ex-fonctionnaire des douanes, exerçant depuis six mois au niveau de l'inspection générale du département de tutelle. N'ayant à son actif aucune responsabilité de gestion d'une entité publique, le probable successeur d'Abdenacer Sayeh, âgé de 37 ans, aurait bénéficié d'appui venu d'en haut pour décrocher le poste de directeur général d'Algérie Poste.

Dans la foulée de ces changements, on annonce également la désignation de M. Fouad Belkassam au poste de secrétaire général du même ministère, qui était vacant depuis une année, mais occupé à titre provisoire par Mme Sayeh, l'épouse du patron d'Algérie Poste.

Photos : DR

Un changement inopiné à la tête d'Algérie Poste.

M. Belkessam, 37 ans, était conseiller auprès du Premier ministre depuis deux ans.

Beaucoup de questions entourent ce probable changement à la tête d'Algérie Poste. Aux commandes de cet important organisme d'Etat, M. Abdenacer Sayeh a réussi là où ses prédécesseurs ont échoué.

Après deux années et quelques mois, il a réussi à redresser Algérie Poste, puisque, pour l'exercice écoulé, Algérie Poste a réalisé un bénéfice jamais égalé, soit 80 milliards de centimes. C'est dans cette optique, d'ailleurs, que le syndicat d'entreprise a adressé une lettre au premier responsable de l'entreprise lui demandant «d'appliquer les dispositions de la convention collective».

Pour les représentants des travailleurs, il s'agit notamment de «l'octroi de la somme de 100 000 DA au titre de la prime d'intéressement à tout le personnel pour l'exercice 2016, l'application de l'article 165 de ladite convention concernant la PRI et la PRC, que le personnel attend depuis des années et que le syndicat ne cesse de réclamer, l'application de l'article 41 qui concerne l'avancement horizontal du personnel, l'application de l'article 23 en matière de conditions de recrutement, ou encore l'absence de procédures réglementaires relatives aux remplacements et intérim, les dysfonctionnements en rapport avec les articles 155 et 158 de la convention collective, etc.

**A. B.**

## AU LENDEMAIN DES LÉGISLATIVES

# Nouveau coup dur pour le RCD Tizi Ouzou

***La période post-élections législatives prend l'allure d'un véritable séisme pour le RCD, avec des répliques qui n'en finissent pas de provoquer des dégâts qui peuvent s'avérer ruineux et dévastateurs pour l'avenir du parti.***

Au faible score obtenu en terme de sièges et de voix aux législatives du 4 mai dernier, le parti de Mohcine Bellabas vient d'enregistrer des démissions successives et non des moindres. Après le départ fracassant des rangs du parti de Ouahab Aït Menguellet, maire de la ville de Tizi-Ouzou, c'est au tour de l'emblématique section communale de la ville des Genêts de claquer la porte. Une démission attendue en raison de la proximité et du soutien de ladite section au maire démissionnaire. Mais pas seulement. Et il n'est pas exclu que les militants d'autres sections communales au niveau de la wilaya suivent l'exemple de leurs camarades de Tizi-Ouzou. C'est dire que le mécontentement et la colère sont grands au sein de la maison RCD de Tizi Ouzou, un fief et un bastion électoral pour ce parti, dont les murs ne finissent, visiblement, pas de connaître des lézardes. Raison de ce ras-le bol, jusque-là contenu et circonscrit intra-muros, la confection par les structures du parti de la liste des candidats aux dernières élections législatives.

Dans leur déclaration adressée au président du bureau régional, les militants démissionnaires, à savoir Ouahioune Driss, président de la section, Touzene El Hachimi, secrétaire chargé de l'organique, Mlle Guettaf Tassadit, chargée de la condition féminine, invoquent «une décision mainte fois reportée pour des motifs connus et partagés par une large majorité de militantes et militants sincères pleinement engagés et dévoués à la cause commune», estimant, en se montrant un peu plus explicites, que «chacun doit prendre l'exacte mesure de la gravité de la mise à l'écart de militantes et militants socialement et politiquement engagés au service du seul intérêt général». Ces cadres bien en vue au niveau local du parti incriminent dans cet état de fait «la responsabilité de celles et de ceux qui, par calculs d'intérêts personnels, de stratégie de groupes et autres intentions cachées, de compromission, ont érigé tout mode d'élection, à tous les niveaux, notamment aux législatives de 2017, en une pratique de blocage d'émergence, voire d'élimination de militantes et militants qui se comptent parmi les plus intègres, les plus compétents et socialement ancrés dans la société. Nous ne vous apprenons rien, en vous disant que les militants qui s'adonnent à ce genre de pratiques n'ont de militantisme que leurs querelles internes et de politique que la surenchère démagogique dans des débats stériles sur des décisions arrêtées ailleurs que dans les instances du parti. Ces opportunistes-militants (tes) n'ont de principes que les principes qui vont dans le sens de leurs propres intérêts», écrivent-ils. Et de lâcher : «Au point où en sont les choses, il y a certainement d'autres raisons que nous préférons taire pour le moment.» Cette formule, un tantinet sentencieuse et lourde de sens du premier responsable de la section communale de Tizi Ouzou et de ses camardes, apparaît comme le signe avant-coureur d'autres développements qui ne s'annoncent pas sereins dans la vie du RCD dont le président, Mohcine Bellabas, vient d'entamer une tournée de proximité à travers les daïras de la wilaya de Tizi-Ouzou.

A travers ces rencontres voulues conviviales, dont la dernière s'est tenue dans la soirée de jeudi dernier, dans un salle des fêtes de la ville de Tizi Ouzou, qui sont en réalité une opération de communication où le collectif militant n'est pas le cœur de cible, la direction du parti veut ratisser large en s'ouvrant sur la société civile et les acteurs de la vie économique.

C'est aussi, pour ce parti, une manière de prendre ses devants en prévision des prochaines échéances électorales qui s'annoncent périlleuses et risquées, compte tenu des développements organiques actuels et d'autres qui ne manqueront pas de survenir dans un proche avenir.

**S. A. M.**

## LES ÉLÈVES SONT DÉJÀ EN VACANCES SCOLAIRES

# Le ministère de l'Éducation impuissant devant des fins d'année anticipées

***La date officielle d'une fin d'année scolaire est fixée au début du mois de juillet de chaque année. Pourtant, les établissements scolaires sont déjà vides depuis le mois de mai dernier, début du calendrier des examens nationaux de fin de cycle. Le ministère de l'Education semble impuissant devant le problème des fins d'année scolaire anticipées.***

**Salima Akkouche - Alger (Le Soir) -** L'Algérie peine à atteindre la norme internationale des trente-huit semaines de cours pendant une année scolaire.

Le ministère de l'Education, qui trouve aberrant que les élèves soient libérés avant de finaliser le programme pédagogique, tente, depuis deux ans, d'atteindre une moyenne de trente-quatre semaines de cours durant une année scolaire. Ainsi, Nouria Benghabrit a exigé que le premier cours soit dispensé à partir du premier jour de la rentrée des classes, en septembre.

La fin de l'année scolaire est fixée au mois de juillet. Les élèves, exige le ministère de tutelle, ne doivent pas être libérés avant cette date. Dans le cas où des établissements arrivent à finaliser le programme annuel pédagogique avant cette date-butoir, ils doivent, recommande toujours le ministère de l'Education, prévoir des activités pédagogiques, culturelles ou autres pour pouvoir garder les élèves en classe. Une instruction bafouée. Cette année encore, le ministère de l'Education n'a pas réussi à mettre fin au phénomène des fins d'année anticipées. Ce ne sont pas uniquement les établissements réquisitionnés pour l'organisation des examens de fin de cycle qui sont fermés mais même les non-concernés sont vides. Les élèves ont été libérés depuis le mois de mai.

Les élèves ne terminent pas correctement le programme annuel.

Meziane Meriane, coordonnateur du Snapest, se dit offusqué et raconte qu'un collège, situé à proximité d'un lycée réquisitionné pour être un centre d'examen, a décidé, lui aussi, de libérer les élèves et de fermer ses portes pour laisser les véhicules se garer à l'intérieur. Les établissements privés affirment, certes, avoir finalisé le programme pédagogique mais ils se retrouvent à faire du simple gardiennage après la fin des examens scolaires.

En l'absence de vraies activités, les élèves refusent d'y retourner et décident de prendre leurs vacances. Des enseignants des écoles publiques affirment dispenser en moyenne seulement 80% du programme annuellement. Meziane Meriane estime que l'on ne peut pas finir le programme pédagogique annuel vers le mois de mai. «Les établissements qui peuvent prétendre avoir finalisé leurs programmes en quinze ou vingt semaines de cours, l'ont plutôt bâclé», dit-il.

Le ministère de l'Education a indiqué que les établissements arrivent actuellement à faire trente-deux à trente-quatre semaines de cours pendant l'année scolaire. Selon M. Meriane, même les établissements qui font l'effort arrivent difficilement à atteindre cette moyenne.

Le syndicaliste recommande de revoir certains mécanismes notamment la revalorisation du métier d'enseignant à travers une formation «correcte». Il faut aussi arrêter, dit-il, de faire le passage obligatoire pour tous les élèves. Selon lui, les élèves ne terminent pas correctement le programme annuel. Conséquence : une fois en classe supérieure, les élèves ont du mal à engranger les nouvelles connaissances et les enseignants à dispenser facilement le nouveau programme. La fin de l'année a déjà sonné pour un bon nombre d'établissements et les Directions de l'éducation sont dans l'expectative.

**S. A.**